

07.02.2006 – 08:50 Uhr

FNS: La communauté scientifique face à la globalisation du marché de la connaissance

Berne (ots) -

La communauté académique suisse s'engage pour le libre accès aux résultats scientifiques

Les principales institutions académiques suisses ont signé la «Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales». Elles donnent ainsi un signal fort pour que la connaissance scientifique soit rendue accessible à tous.

En signant la Déclaration de Berlin, la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), la Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES), la Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques (CSHEP), le Conseil des académies scientifiques suisses (CASS) et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) montrent leur soutien au principe du «libre accès», soit à un accès pour tous à la fois gratuit et le plus large possible aux informations scientifiques. La communauté scientifique prend ainsi en compte les possibilités offertes par l'Internet. Il s'agit de permettre aux scientifiques d'accéder rapidement aux informations et de les inciter à publier leurs propres résultats. La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'était déjà prononcée en faveur de la Déclaration de Berlin, le libre accès permettant de contrecarrer l'augmentation fulgurante des prix d'abonnements aux revues scientifiques.

La science: un bien public

Les informations scientifiques résultent dans la plupart des cas de la production d'un savoir financé par des fonds publics. Elles font donc partie d'un patrimoine commun qui, par définition, appartient à tous et doit donc être accessible sans frais d'utilisation.

Comme l'entend le principe de « Returning Science to the Scientists », il faut lever les obstacles et faciliter l'accès de la communauté scientifique aux résultats de la recherche. Cet accès a d'ailleurs un effet stimulant pour générer de nouvelles idées de recherche.

2,5 millions d'articles par an dans 24000 revues scientifiques

Le libre accès aux publications concerne 2,5 millions d'articles paraissant chaque année dans 24000 revues scientifiques dans le monde entier et portant la désignation « peer-reviewed scholarly and scientific journals ». Il entend mettre en œuvre deux mesures principales. D'une part, le chercheur devrait auto-archiver les articles qu'il a publiés dans des revues sur son propre site web, le serveur de l'université ou une plate-forme institutionnelle. 92% des 24000 revues autorisent d'ores et déjà les auteurs à le faire. D'autre part, il s'agit de les publier aussi dans des « Peer Reviewed Open Access Journals ». 10% des 24000 revues référencées disposent aujourd'hui d'un tel système. C'est le cas notamment de BioMed Central, maison d'édition britannique au portefeuille de 170 revues dont 137 disponibles en libre accès, ou de l'organisation à but non lucratif Public Library of Science.

Aucune étude n'a été réalisée en Suisse pour analyser le profond changement survenu sur le marché de la publication scientifique. Une récente enquête de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) montre que plus de 80% des chercheurs interrogés dans tous les domaines scientifiques, sont convaincus par le libre accès car il développe l'échange de connaissances. Ils saluent aussi l'auto-

archivage d'articles déjà parus dans des revues renommées.

Mettre en place une infrastructure en Suisse

En signant la Déclaration de Berlin, les institutions académiques suisses invitent les chercheurs à recourir à l'auto-archivage. Elles les soutiendront en développant une infrastructure technique pour accéder rapidement et confortablement aux contenus scientifiques, et en les aidant sur le plan technique et organisationnel. Au niveau international, diverses questions juridiques et relatives à la politique scientifique devront encore être clarifiées.

Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales:

<http://www.zim.mpg.de/openaccess-berlin/berlindeclaration.html>

Pour de plus amples informations:

Dr Andreas Dick

Fonds national suisse

Secrétariat de la Présidence du Conseil national de la recherche

Wildhainweg 3

3001 Berne

Tél.: +41 (0)31 308 22 22

e-mail: adick@snf.ch

Le texte de cette information en français, allemand et anglais se trouve sur la page d'accueil du Fonds national suisse:

<http://www.snf.ch/communiqu>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100503950> abgerufen werden.